

GrumCAM.

AlpiCAM.

RAPPORT ANNUEL DE SUIVI EVALUATION DES ACTIVITES

*Elaboré par : **Paul LOHMANG***

Responsable la certification

ALPICAM/GRUMCAM

Mars 2025

LISTE DES TABLEAUX	4
LISTES DES FIGURES	5
Introduction	6
1.1. Objectifs.....	6
1.2. Domaines d'application	6
2. GESTION FORESTIÈRE	8
2.1. Inventaire d'exploitation	10
2.2. Volume Production forestière.....	11
2.3. Résultats du monitoring forêt	12
2.4. Impacts de l'exploitation	13
2.4.1. <i>Impacts d'exploitation forestière en termes de surface affectée</i>	13
2.4.2. <i>Impacts de l'exploitation forestière sur les HVC identifiées ;</i>	13
3. Activités DE REGENERATION	21
4. FAUNE ET SURVEILLANCE DES UFA.....	22
4.1. Patrouille de surveillance du territoire	22
4.2. Contrôle des barrières	23
4.3. Mission de lutte anti-braconnage	24
5. HYGIENE, SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT	25
5.1. Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;.....	25
5.2. Sécurité.....	26
5.3. Gestion des déchets	27
5.4. Communication sur les aspects santé et sécurité	29
5.5. Gestion des bases vies.....	29
5.6. Gestion et port de EPI	29
6. SOCIAL EXTERNE	30
6.1. Communication avec les populations riveraines et droit d'usage.....	30
➤ <i>Droit d'usage</i>	30
➤ <i>Communication et concertation</i>	30

➤ Développement local.....	30
6.2. Gestion des plaintes, conflits et doléances des populations riveraines (Bantous et Baka) 30	
6.3. Participation au développement local	31
7. SOCIAL INTERNE	33
7.1. Droit au travail.....	33
7.2. Prise en compte de l'aspect genre (L'égalité homme/femme*, le harcèlement sexuel et la discrimination* sexuelle)	33
7.3. Paiement des salaires	34
7.4. La Formation du personnel	34
7.5. Gestion de l'économat	34
8. SUIVI DES HAUTES VALEURS DE CONSERVATION	35
9. PARTENARIATS SCIENTIFIQUES	38

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Situation des inventaires d'exploitation en 2025 (@bilan activités de prospection 2025).....	10
Tableau 2: Récapitulatif volume de production préparation 2025 par essence	11
Tableau 3: Résultat de la qualité des activités d'exploitation forestière en 2025	12
Tableau 5: Superficie exploitées dans les AAC par UFA en 2025	13
Tableau 6: Taux de prélèvement dans l'AAC 1-1 UFA 10 023 pour l'année 2025	14
Tableau 7: Taux de prélèvement dans l'AAC 1-2 UFA 10 023 pour l'année 2025	15
Tableau 8: Taux de prélèvement dans l'AAC 1-5 UFA 10 026 année 2025.....	16
Tableau 9: Taux de prélèvement dans l'AAC 1-5 UFA 10 051 année 2025.....	17
Tableau 10: Taux de prélèvement dans l'AAC 2-1 UFA 10 051 année 2025	18
Tableau 11: Taux de prélèvement dans l'AAC 1-5 UFA 10 053 année 2025.....	19
Tableau 12: Synthèses des taux de prélèvements évalué en 2025	20
Tableau 13: Récapitulatif des données de reboisement en 2025 (@compil rapports des synthèses des activités de reboisement)	21
Tableau 14: Récapitulatif des données de reboisement des 4 dernières années de gestion (@compil rapports des synthèses des activités de reboisement)	21
Tableau 15: Suivi du nombre des patrouilles de surveillance des UFA de ces 03 dernières années	22
Tableau 16: Suivi du nombre des contrôles des véhicules effectués au niveau des barrières en entre 2022 et 2025.....	23
Tableau 17: Récapitulatifs des saisies de gibiers effectuées dans les UFA en 2025.....	24
Tableau 18: Répartition des cas d'accident de travail par section (@ compil données HSE mind Rap-an-HSE-2025)	26
Tableau 19: Suivi des accidents de travail et durées entre 2022 et 2025 (@ compil données HSE mind Rap-an-HSE-2025)	27
Tableau 21: Suivi d'évacuation des déchets au cours de l'année 2025 (@rap-an-hse-2025)	29
Tableau 22: Suivi des réalisations sociales depuis 2022	30
Tableau 23: Récapitulatif des activités menées dans le cadre du social externe en 2024 (@compil du rapport annuel volet social 2025).....	32
Tableau 24: Suivi des aspects en lien avec le droit au travail depuis 2022.....	33
Tableau 25: Suivi des effectifs du personnel depuis 2022	34
Tableau 26: Suivi évaluation des indicateurs de gestions des HVC depuis 2025 (@service aménagement).....	36

LISTES DES FIGURES

Figure 1: Carte de localisation des UFA ALPICAM-GRUMCAM et Partenaires et découpage des UFE de chaque UFA (@ service cartographie Mindourou)	7
Figure 2: Carte de localisation des opérations forestières en cours de l'année 2025 (@ service cartographie Mindourou)	9
Figure 3: Suivi du niveau de réalisation des activités liées aux inventaires d'exploitation à partir de 2022 dernières années	
Figure 4: Evolution du volume préparation parc forêt de la production forestière depuis l'année 2022	11
Figure 5: Histogramme comparatif du taux de respect des techniques EFIR des quatre dernières années	
Figure 6: Histogramme récapitulatif du nombre de tiges prélever par Ha dans chaque année 2025	
Figure 7: comparatif des données de reboisement des 04 dernières années	22
Figure 8: diagramme de suivi des effectifs féminins au courant de l'année 2025	

1.1. Objectifs

L'objectif de ce rapport est d'évaluer les performances environnementales et sociales des activités réalisées par la société GRUMCAM tant dans l'exploitation forestière et au niveau des activités connexes qu'elle met en œuvre pour suivre, gérer, maintenir et protéger les valeurs environnementales et services écosystémiques présents dans et en dehors des concessions forestières qui lui sont attribuées (faune, flore, Hautes Valeurs de Conservation).

Les indicateurs utilisés dans le présent rapport permettront d'obtenir :

- ❖ Des indications de gestion : destiné à mesurer l'efficacité des procédures mises en place et/ou leur mise en œuvre ;
- ❖ Ce rapport doit aussi servir de base concernant les futurs rapports de suivi – évaluation (annuel) de l'entreprise.

1.2. Domaines d'application

Le présent rapport s'applique à :

- ❖ La production de bois en grume et son suivi ;
- ❖ L'ensemble des activités qui permettent la production du bois en grume ;
- ❖ La gestion environnementale ;
- ❖ La gestion de la faune, surveillance de activités illégales ;
- ❖ Les hautes valeurs de conservation ;
- ❖ Santé et Sécurité au travail et sociale interne ;
- ❖ Social externe.

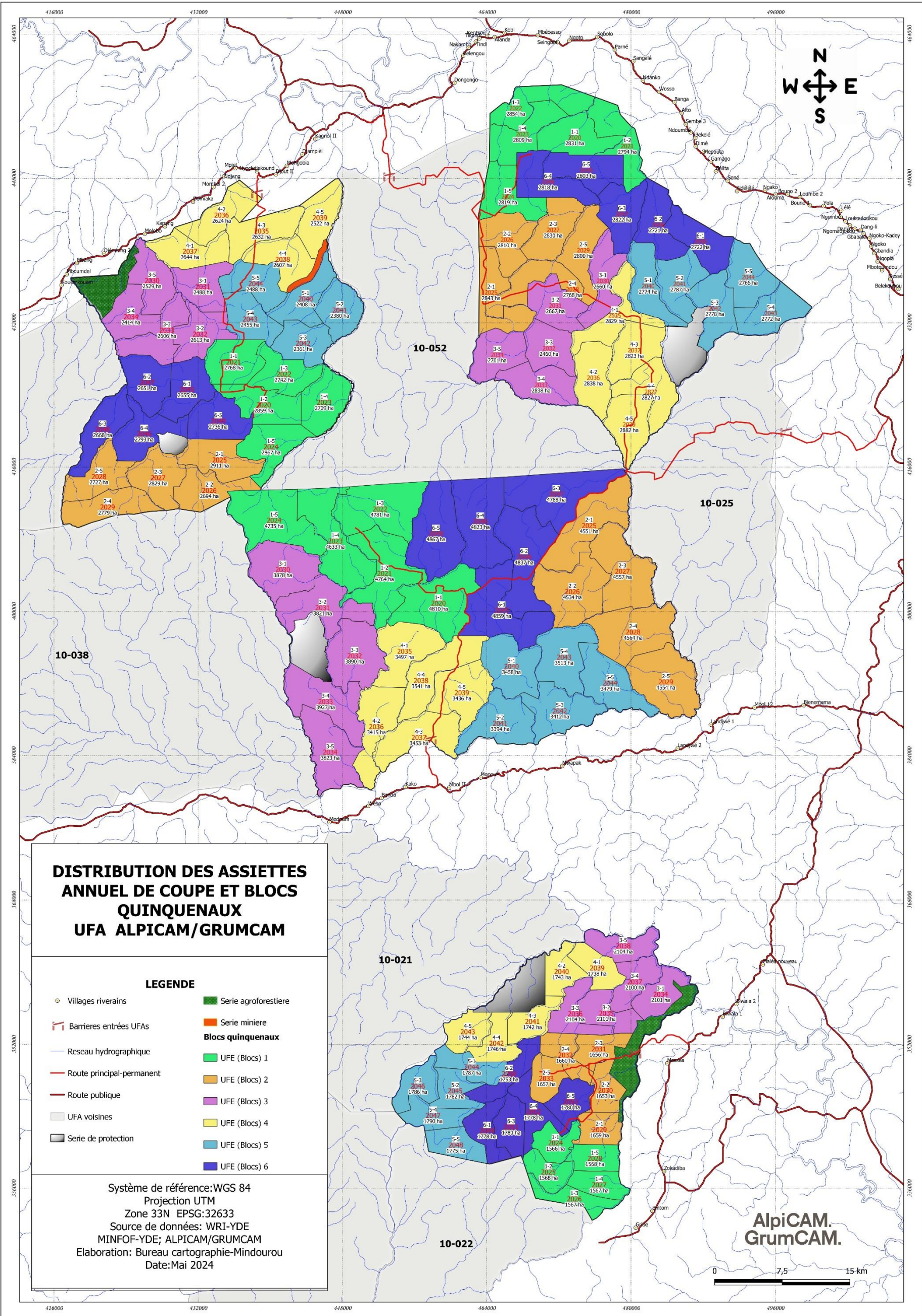


Figure 1: Carte de localisation des UFA ALPICAM-GRUMCAM et Partenaires et découpage des UFE de chaque UFA (@ service cartographie Mindourou)

2. GESTION FORESTIÈRE

Les opérations forestières au de l'année 2025 étaient réparties comme suit :

- ❖ **Inventaire d'exploitation** : AAC 1-3 UFA 10 023 ; AAC 2-2 UFA 10 051, AAC 2-1 & 2-2 UFA 10 053, AAC 2-2 UFA 10 026.
- ❖ **Opérations d'exploitations forestières (ouverture route et production forestière)** : AAC 1-5 et 2-1 (route) **UFA 10 051**, AAC 1-4,1-5(EF) et 2-1(route) **UFA 10 053**, AAC 1-1 et 1-2 (EF) et 1-2 (route) **UFA 10 023** et AAC 1-5 (EF et Route) **UFA 10 026** ;

La carte ci-dessous donne une localisation des opérations forestières au cours de l'année 2025.

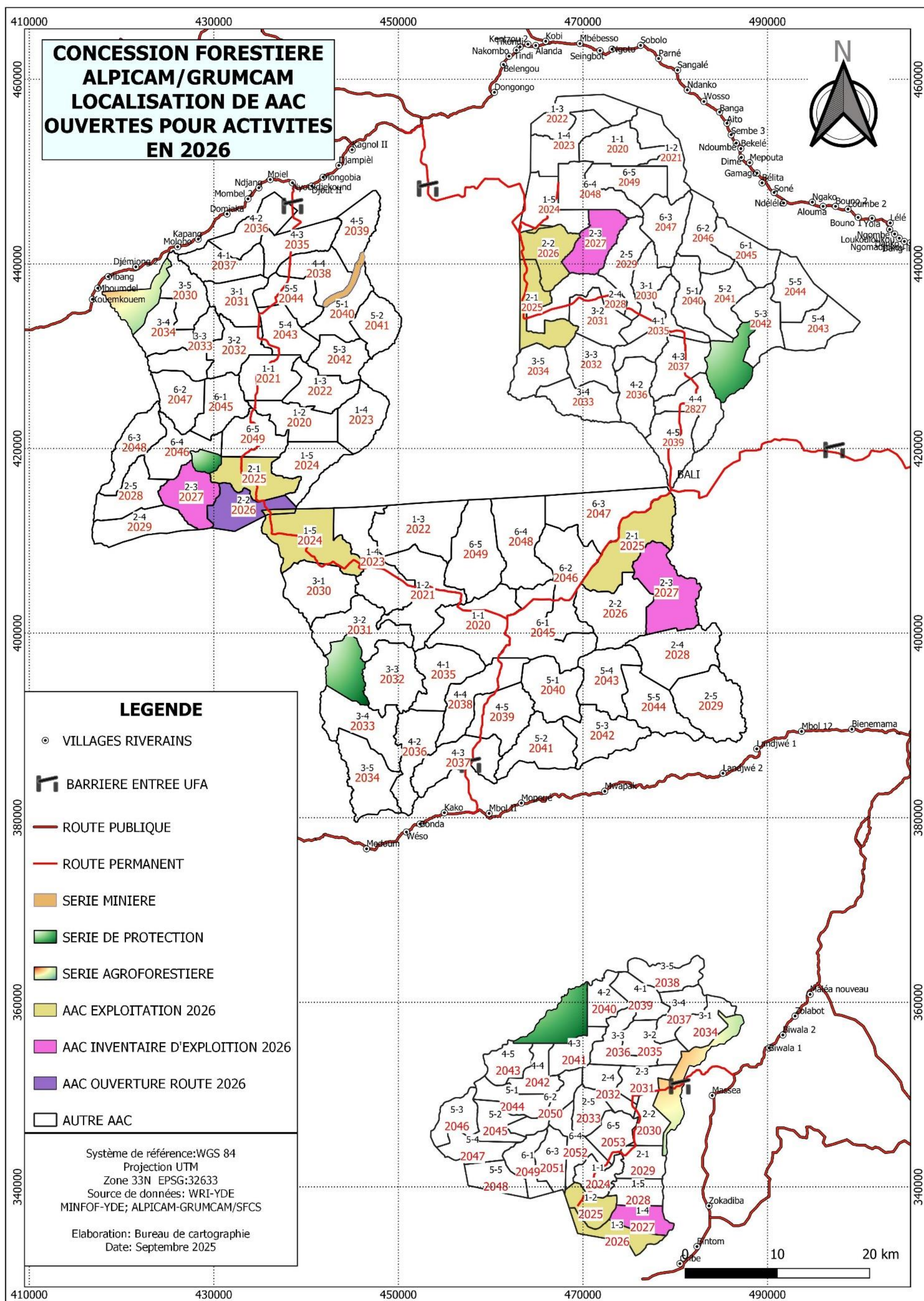


Figure 2: Carte de localisation des opérations forestières en cours de l'année 2025 (@ service cartographie Mindourou)

2.1. Inventaire d'exploitation

Tableau 1: Situation des inventaires d'exploitation en 2025 (@bilan activités de prospection 2025)

UFA	AAC	SUP (ha)	Sup. Inv (ha)	Niveau de réalisation (%)
10 026	2-2	4534	4556,21	100,49%
10 023	1-3	1567	1570,5	100,22%
10 051	2-2	2810	2893,5	102,97%
10 053	2-1	1936	1951,11	100,78%
	2-2	2694	2722	101,04
TOTAL		13 541	13 693, 32	101.12%

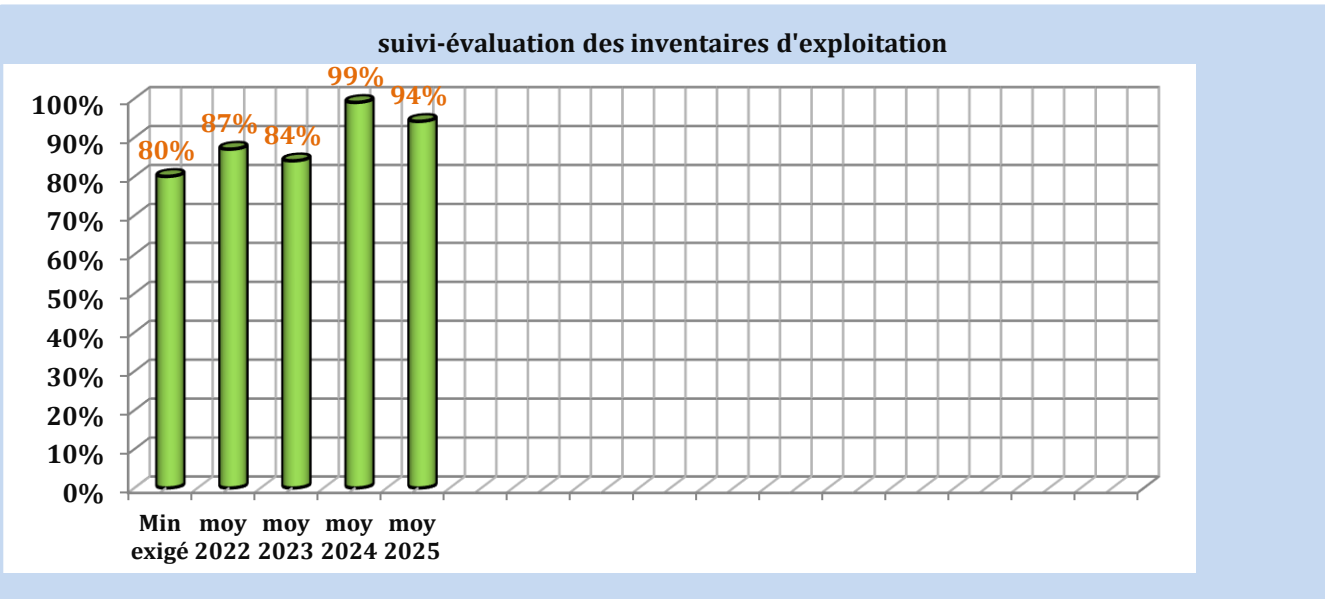


Figure 3: Suivi du niveau de réalisation des activités liées aux inventaires d'exploitation à partir de 2022 dernières années

Nous avons ci-dessus un taux de réalisation des inventaires d'exploitation de 94% pour l'année 2025 par rapport au planning annuel ce qui est conforme au seuil exigé. On note aussi une régression par rapport à l'année 2024 principalement due à l'activité de rafraichissement des limites des AAC qui se terminerons en 2026.

2.2. Volume Production forestière

Tableau 2: Récapitulatif volume de production préparation 2025 par essence

ESSENCES	Pieds abattus	Volume préparation
ACAJOU BLANC	58	597,91
AFRORMOSIA	102	1 267,22
ALEP	47	283,67
AYOUS/OBECHÉ	4 428	72 145,66
BETE/MANSONIA	164	1 178,98
BILINGA/BADI	34	268,73
BOSSE CLAIR	114	865,78
DOUSSIE ROUGE	89	770,06
EYONG	176	1 199,14
FRAKE/LIMBA	402	5 311,68
FROMAGER/FUMA	15	115,79
ILOMBA	177	1 319,89
IROKO	227	3 575,39
NIOVE	10	69,94
OKAN	2	14,63
SAPELLI	2 500	34 407,48
SIPO	79	1 507,10
TALI	1 012	6 777,25
Total général	9 636	131 676,282

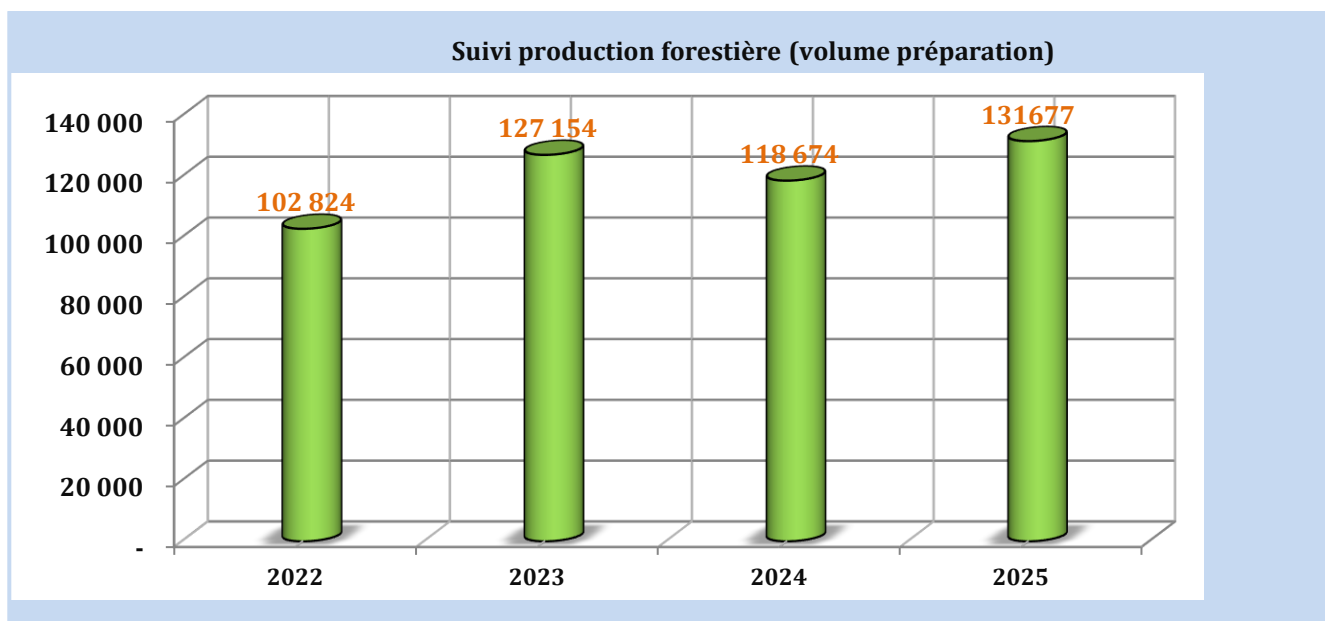


Figure 4: Evolution du volume préparation parc forêt de la production forestière depuis l'année 2022

Le tableau 2 présente les volumes de préparation des bois au parc forêt et le nombre de pieds abattus par essence on peut ainsi observés que l'Ayous, et le Sapelli sont les essences les plus exploitées par GRUMCAM suivi du Tali et de l'Iroko pour cette année 2025. La figure 4 quand-t-à-elle présente l'évolution de cette production sur les 4 dernières années on note une augmentation de la production pour 2025 passant à **131 676.282 m³** dépassant celle de 2023 qui était l'année ayant enregistrée la plus grande production des dernières années.

2.3. Résultats du monitoring forêt

Au terme de l'année 2025, l'évaluation de la qualité des activités d'exploitation a été faite et les résultats sont les suivants :

Tableau 3: Résultat de la qualité des activités d'exploitation forestière en 2025

N°	ACTIVITÉS	POURCENTAGE DE CONFORMITÉ
1	Abattage	89,7%
2	Comptage	95,3%
3	Construction route et ouvrage d'Art	89,8%
4	Débardage	97,2%
5	Entretien route	91,0%
6	Layonnage	99,5%
7	Marquage forêt	99,0%
8	Marquage parc forêt	96,1%
9	Ouverture limites	95,9%
10	Ouverture parc forêt	97,7%
11	Traçabilité forêt	98,4%
12	Triage/pistage	93,9%
13	Tronçonnage forêt	97,1%
% Moyenne de respect des EFIR		95,4%

Le taux de respect des techniques d'exploitation forestière à impact réduit (EFIR) est la moyenne arithmétique des notes annuelles d'évaluation obtenues à l'issue de la mise en œuvre des différentes activités d'exploitation forestière. Le taux annuel moyen de respect des techniques EFIR est de 95,4% pour l'année 2025 et ce taux reste supérieur au seuil exigé qui est de 80% on note tout de même une progression dans l'application des techniques d'exploitations à faible impacts passant de 93.7% en 2024 à 95,4% en 2025. Des efforts continuent à être menés par Grumcam afin de faire une meilleure gestion des forêts qu'elle exploite.

L'histogramme ci-dessous permet également de voir le taux de respect des EFIR au cours des deux dernières années.

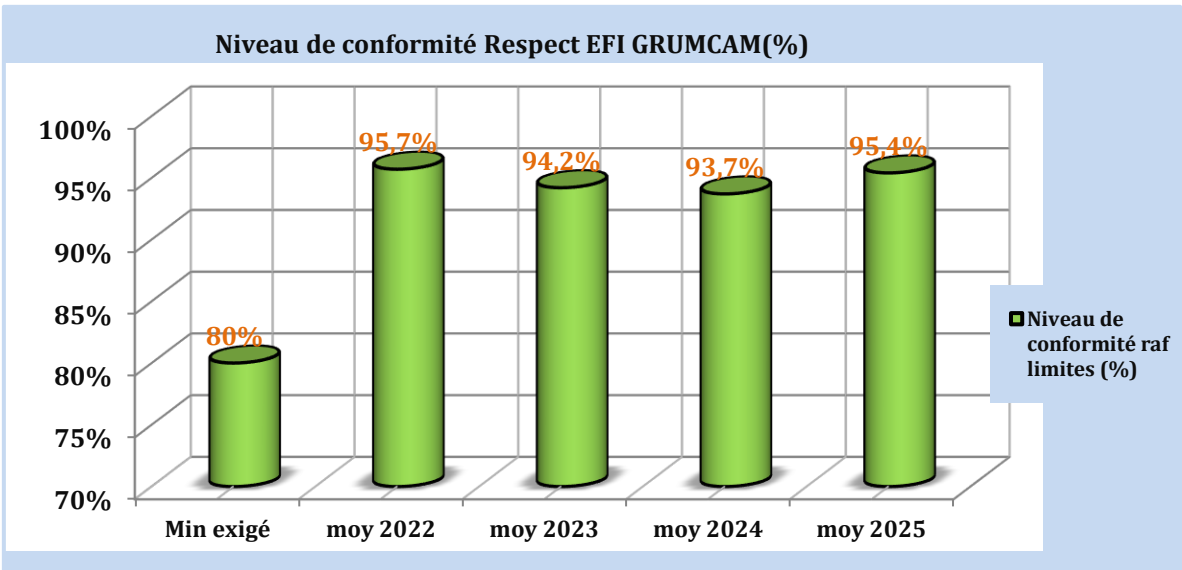


Figure 5: Histogramme comparatif du taux de respect des techniques EFIR des quatre dernières années

2.4. Impacts de l'exploitation

Il faut noter ici que les impacts de l'exploitation sont évalués sur la totalité de l'AAC après son exploitation.

2.4.1. Impacts d'exploitation forestière en termes de surface affectée

Le taux de dégâts d'exploitation utilisé pour l'aménagement des concessions forestières par l'administration camerounaise en charge des forêts et de la faune est de 7%, correspondant à une exploitation forestière à impact réduit (EFIR). Ce seuil est également celui défini par ALPICAM-GRUMCAM.

Les AAC des UFA étants en recollement et prorogation pour le début d'année 2026 les activités liées à leur fermeture et le contrôle des superficie impactées se feront en 2026 à la fin des prorogations de ces AAC.

2.4.2. Impacts de l'exploitation forestière sur les HVC identifiées ;

Ces impacts concernent ceux enregistrés lors de l'exploitation des AAC dont l'exploitation s'est achevée au cours de l'année 2025.

Tableau 4: Superficie exploitées dans les AAC par UFA en 2025

UFA	AAC	Année d'exploitation	Superficie de l'AAC	Superficie exploitée	% de superficie exploitée
10023	AAC 1-1	2025 ®	1566	1290	82%
	AAC 1-2	2025	1568	1568	100%
10026	AAC 1-5	2025 ®	4860	4860	100%
10051	AAC 1-5	2025 ®	2819	2147	76%
	AAC 2-1	2025	2843	1145	40%
10053	AAC 1-5	2025 ®	2672	1797	67%
	AAC 2-1	2025	2911	0	0%

2.4.2.1 Synthèses données de prélèvement des essences

Tableau 5: Taux de prélèvement dans l'AAC 1-1 UFA 10 023 pour l'année 2025

Essences		PIEDS INVENTORIES	PIEDS ABATTUS 2024	PIEDS ABATTUS 2025	Total PIEDS ABATTUS
Code	Nom com				
1102	ACAJOU BLANC	0	0	0	0
1202	ALEP	0	0	0	0
1104	AFRORMOSIA	149	18	83	101
1211	AYOUS	1577	35	304	339
1106	BETE	9	0	0	0
1318	BILINGA/BADI	0	0	0	0
1107	BOSSE CLAIR	16	3	8	11
1111	DIBETOU	0	0	0	0
1113	DOUSSIE ROUGE	0	0	0	0
1218	EYONG	167	0	0	0
1220	FRAKE	713	0	0	0
1346	ILOMBA	82	0	0	0
1116	IROKO	39	5	15	20
1118	KOSIPO	83	0	0	0
1229	LOTOFA	0	0	0	0
1238	NIOVE	25	0	0	0
1121	MOABI	0	0	0	0
1124	OKAN	21	0	0	0
1127	PADOUK ROUGE	50	1	0	1
1129	SAPELLI	1072	152	624	776
1130	SIPO	47	0	24	24
1131	TALI	568	51	116	167
1302	ABAM POILS ROUGE	0	0	0	0
1228	ABAM	0	0	0	0
1201	AIELE / ABEL	26	0	0	0
1315	ANINGRE A	2	0	0	0
1317	BAHIA	3	0	0	0
1213	BONGO H	0	0	0	0
1108	BOSSE FONCE	8	0	0	0
1214	DABEMA/ATUI	81	0	0	0
1334	EMIEN	41	0	0	0
1344	FROMAGER	239	0	0	0
1119	KOTIBE	60	0	0	0
1326	KOTO	15	0	0	0
1228	LONGHI/ABAM	0	0	0	0
1230	MAMBODE	76	0	0	0
1489	MUBALA	110	0	0	0
1489	OZAMBILI	5	0	0	0
1135	TIAMA	0	0	0	0
1137	TOLA	38	0	0	0
TOTAL GENERAL		5322	265	1174	1439
Nbre de tiges/ha			0,9	0,9	0,9
Seuil max de nombre de tiges par Ha					3 tiges/Ha

Tableau 6: Taux de prélèvement dans l'AAC 1-2 UFA 10 023 pour l'année 2025

Essences		PIEDS INVENTORIES	PIEDS ABATTUS 2025
Code	Nom commercial		
1102	ACAJOU BLANC	25	4
1202	ALEP	0	0
1104	AFRORMOSIA	83	19
1211	AYOUS	2664	86
1106	BETE	73	0
1318	BILINGA/BADI	1	0
1107	BOSSE CLAIR	32	16
1111	DIBETOU	0	0
1113	DOUSSIE ROUGE	0	0
1218	EYONG	86	0
1220	FRAKE	1265	0
1346	ILOMBA	44	0
1116	IROKO	58	16
1118	KOSIPO	92	0
1229	LOTOFA	0	0
1238	NIOVE	19	0
1121	MOABI	0	0
1124	OKAN	44	0
1127	PADOUK ROUGE	51	0
1129	SAPELLI	749	220
1130	SIPO	84	19
1131	TALI	530	88
1302	ABAM POILS ROUGE	14	0
1228	ABAM	114	0
1201	AIELE / ABEL	19	0
1315	ANINGRE A	19	0
1317	BAHIA	7	0
1213	BONGO H	0	0
1108	BOSSE FONCE	15	0
1214	DABEMA/ATUI	127	0
1334	EMIEN	84	0
1344	FROMAGER	271	0
1119	KOTIBE	64	0
1326	KOTO	21	0
1228	LONGHI/ABAM	0	0
1230	MAMBODE	51	0
1489	MUBALA	70	0
1489	OZAMBILI	7	0
1135	TIAMA	0	0
1137	TOLA	0	0
TOTAL GENERAL		6783	468
Nbre de tiges/ha			0,99
Seuil max de nombre de tiges par Ha			3 tiges/Ha

Tableau 7: Taux de prélèvement dans l'AAC 1-5 UFA 10 026 année 2025

Essences		PIEDS INVENTORIES	PIEDS ABATTUS 2025	PIEDS ABATTUS 2026 (Prorogation 2025)	TOTAL PIEDS ABATTUS
Code	Nom com				
1102	ACAJOU BLANC	36	19	2	21
1202	ALEP	4768	28	0	28
1104	AFRORMOSIA	1	0	0	0
1211	AYOUS	89	40	0	40
1106	BETE	115	5	0	5
1318	BILINGA/BADI	33	22	5	27
1107	BOSSE CLAIR	81	47	17	64
1111	DIBETOU	0	0	0	0
1113	DOUSSIE ROUGE	95	45	17	62
1218	EYONG	225	105	6	111
1220	FRAKE	1375	114	0	114
1346	ILOMBA	283	65	12	77
1116	IROKO	0	0	0	0
1118	KOSIPO	113	0	0	0
1229	LOTOFA	0	0	0	0
1238	NIOVE	143	9	1	10
1121	MOABI	0	0	0	0
1124	OKAN	162	0	1	1
1127	PADOUK ROUGE	319	0	0	0
1129	SAPELLI	1352	873	203	1076
1130	SIPO	48	22	2	24
1131	TALI	2182	270	68	338
1302	ABAM POILS ROUGE	0	0	0	0
1228	ABAM	79	0	0	0
1201	AIELE / ABEL	86	0	0	0
1315	ANINGRE A	17	0	0	0
1317	BAHIA	55	0	0	0
1213	BONGO H	0	0	0	0
1108	BOSSE FONCE	32	0	0	0
1214	DABEMA/ATUI	197	0	0	0
1334	EMIEN	508	0	0	0
1344	FROMAGER	164	0	0	0
1119	KOTIBE	118	0	0	0
1326	KOTO	27	0	0	0
1228	LONGHI/ABAM	0	0	0	0
1230	MAMBODE	262	0	0	0
1489	MUBALA	417	0	0	0
1489	OZAMBILI	0	0	0	0
1135	TIAMA	13	0	0	0
1137	TOLA	0	0	0	0
TOTAL GENERAL		13 395	1 664	334	1 998
Nb de tiges/ha					0,41
Seuil max de nombre de tiges par Ha					3 tiges/Ha

Tableau 8: Taux de prélèvement dans l'AAC 1-5 UFA 10 051 année 2025

Essences		PIEDS INVENTORIES	PIEDS ABATTUS 2024	PIEDS ABATTUS 2025	PIEDS ABATTUS
Code	Nom com				
1102	ACAJOU BLANC	34	2	20	22
1202	ALEP	126	3	0	3
1104	AFRORMOSIA	0	0	0	0
1211	AYOUS	3486	410	2138	2548
1106	BETE	749	1	107	108
1318	BILINGA/BADI	9	3	4	7
1107	BOSSE CLAIR	2	0	0	0
1111	DIBETOU	0	0	0	0
1113	DOUSSIE ROUGE	0	0	0	0
1218	EYONG	167	1	8	9
1220	FRAKE	880	4	70	74
1346	ILOMBA	257	0	42	42
1116	IROKO	262	60	150	210
1118	KOSIPO	19	0	0	0
1229	LOTOFA	43	0	0	0
1238	NIOVE	22	0	0	0
1121	MOABI	0	0	0	0
1124	OKAN	104	0	0	0
1127	PADOUK ROUGE	250	0	0	0
1129	SAPELLI	85	3	51	54
1130	SIPO	0	0	0	0
1131	TALI	385	10	81	91
1302	ABAM POILS ROUGE	9	0	0	0
1228	ABAM	39	0	0	0
1201	AIELE / ABEL	2	0	0	0
1315	ANINGRE A	68	0	0	0
1317	BAHIA	4	0	0	0
1213	BONGO H	0	0	0	0
1108	BOSSE FONCE	6	0	0	0
1214	DABEMA/ATUI	901	1	0	1
1334	EMIEN	183	1	0	1
1344	FROMAGER	655	4	0	4
1119	KOTIBE	14	0	0	0
1326	KOTO	10	0	0	0
1228	LONGHI/ABAM	0	0	0	0
1230	MAMBODE	1	0	0	0
1489	MUBALA	2	0	0	0
1489	OZAMBILI	0	0	0	0
1135	TIAMA	0	0	0	0
1137	TOLA	0	0	0	0
TOTAL GENERAL		8774	503	2671	3174
Nbre de tiges/ha			0,75	1,2	1,1
Seuil max de nombre de tiges par Ha					3 tiges/Ha

Tableau 9: Taux de prélèvement dans l'AAC 2-1 UFA 10 051 année 2025

Essences		PIEDS INVENTORIES	PIEDS ABATTUS 2025
Code	Nom com		
1102	ACAJOU BLANC	30	3
1202	ALEP	940	0
1104	AFRORMOSIA	0	0
1211	AYOUS	4755	1454
1106	BETE	762	31
1318	BILINGA/BADI	9	2
1107	BOSSE CLAIR	18	2
1111	DIBETOU	0	0
1113	DOUSSIE ROUGE	14	0
1218	EYONG	369	18
1220	FRAKE	995	34
1346	ILOMBA	265	24
1116	IROKO	117	46
1118	KOSIPO	20	0
1229	LOTOFA	0	0
1238	NIOVE	28	0
1121	MOABI	0	0
1124	OKAN	251	0
1127	PADOUK ROUGE	277	0
1129	SAPELLI	152	12
1130	SIPO	0	0
1131	TALI	666	44
1302	ABAM POILS ROUGE	25	0
1228	ABAM	76	0
1201	AIELE / ABEL	36	0
1315	ANINGRE A	69	0
1317	BAHIA	45	0
1213	BONGO H	0	0
1108	BOSSE FONCE	2	0
1214	DABEMA/ATUI	438	0
1334	EMIEN	913	0
1344	FROMAGER	519	0
1119	KOTIBE	73	0
1326	KOTO	21	0
1228	LONGHI/ABAM	0	0
1230	MAMBODE	60	0
1489	MUBALA	42	0
1489	OZAMBILI	0	0
1135	TIAMA	5	0
1137	TOLA	0	0
TOTAL GENERAL		11 992	1670
Nbre de tiges/ha			1,5
Seuil max u nombre de tiges à prélevé à l'hectare			3 tiges/ha

Tableau 10: Taux de prélèvement dans l'AAC 1-5 UFA 10 053 année 2025

Essences		PIEDS INVENTORIES	PIEDS ABATTUS 2024	PIEDS ABATTUS 2025	PIEDS ABATTUS
Code	Nom com				
1102	ACAJOU BLANC	20	4	7	11
1202	ALEP	1443	8	10	18
1104	AFRORMOSIA	0	0	0	0
1211	AYOUS	640	124	211	335
1106	BETE	162	2	9	11
1318	BILINGA/BADI	4	1	0	1
1107	BOSSE CLAIR	47	7	21	28
1111	DIBETOU	14	0	0	0
1113	DOUSSIE ROUGE	42	11	22	33
1218	EYONG	204	40	33	73
1220	FRAKE	1075	40	86	126
1346	ILOMBA	119	0	28	28
1116	IROKO	0	0	0	0
1118	KOSIPO	37	3	0	3
1229	LOTOFA	0	0	0	0
1238	NIOVE	34	0	0	0
1121	MOABI	0	0	0	0
1124	OKAN	36	5	0	5
1127	PADOUK ROUGE	181	0	0	0
1129	SAPELLI	668	93	405	498
1130	SIPO	25	1	10	11
1131	TALI	2238	166	275	441
1302	ABAM POILS ROUGE	1	0	0	0
1228	ABAM	110	0	0	0
1201	AIELE / ABEL	62	0	0	0
1315	ANINGRE A	13	0	0	0
1317	BAHIA	70	0	0	0
1213	BONGO H	0	0	0	0
1108	BOSSE FONCE	9	0	0	0
1214	DABEMA/ATUI	85	0	0	0
1334	EMIEN	452	0	0	0
1344	FROMAGER	255	0	1	1
1119	KOTIBE	62	0	0	0
1326	KOTO	5	0	0	0
1228	LONGHI/ABAM	0	0	0	0
1230	MAMBODE	92	0	0	0
1489	MUBALA	76	0	0	0
1489	OZAMBILI	0	0	0	0
1135	TIAMA	4	0	0	0
1137	TOLA	0	0	0	0
TOTAL GENERAL		8285	505	1118	1623
Nbre de tiges/ha			0,58	0,62	0,61
Seuil max de nombre de tiges par Ha					3 tiges/Ha

Tableau 11: Synthèses des taux de prélèvements évalué en 2025

Synthèse sur le nombre de pieds prélever dans les AAC dans chaque UFA pour l'exercice de l'année 2025					
N°	UFA	AAC	Nbre de tiges (tige/ha)	Seuil max (tige/ha)	Observation
1	10 051	1-5	1,2	3	Conforme
2		2-1	1.5		
3	10 053	1-5	0.62		
4	1023	1-1	0,92		
5		1-2	0.99		
6	10 026	1-5	0,41		
Total moy			0,72	3	Conforme

recapitulatif du nombre de tiges prélever par Ha dans chaque année 2025

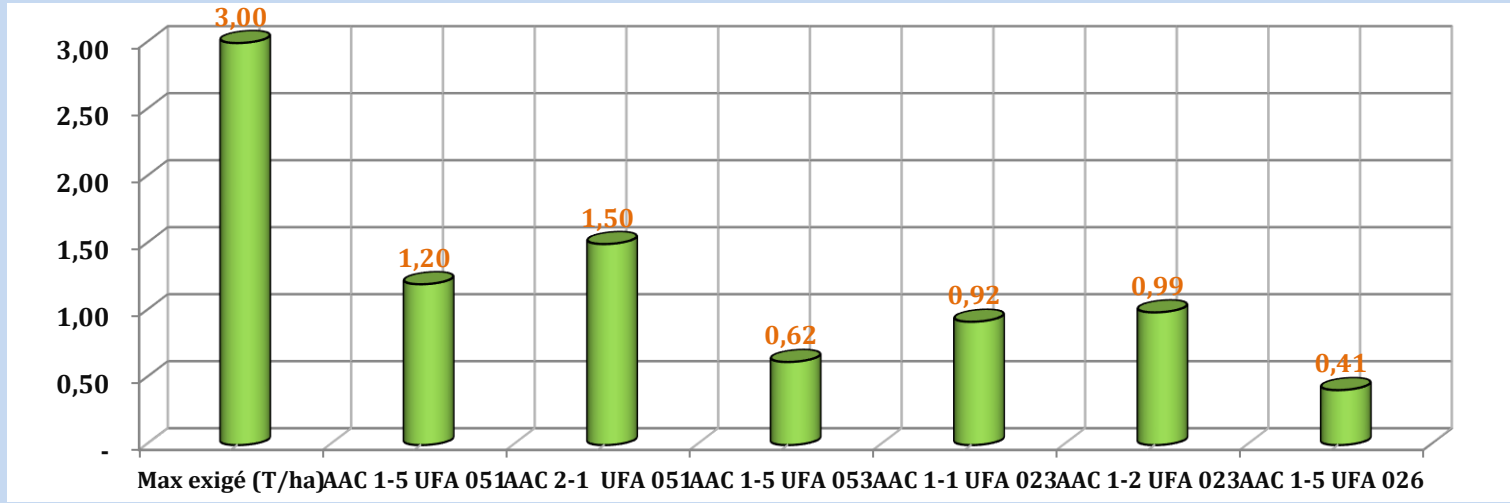


Figure 6: Histogramme récapitulatif du nombre de tiges prélever par Ha dans chaque année 2025

Au vu des résultats des tableaux ci-dessus le nombre de tige prélever par Hectare dans chaque des AAC en activités en 2025 dans les UFA de GrumCam est restés conformes au seuil par la réglementation.

2.4.2.2 Impacts d'exploitation sur les plans d'eau, marécage et autre zones humides

Aucune infraction de l'exploitation à proximité des plans d'eau n'a été relevé en 2025.

2.4.2.3 Impacts d'exploitation sur les HVC 5 et 6 matérialisées pour le compte des communautés riveraines

Au vu des données des réunions de cartographie sociales participatives réalisées en 2024 aucun site d'importance socioculturels n'a été identifiés. Par contre il a été reconnu par les populations qu'ils prélevaient les PFNL dans les AAC qui ont fait l'objet de Cartographie sociale participative.

3. ACTIVITÉS DE REGENERATION

En 2023, avec la participation de l'entreprise au projet UFA-REFOREST, une extension de la pépinière a été réalisée passant d'une capacité de 15 000 plants à 60 000 plants. Pour réaliser ces activités, l'entreprise dispose d'une pépinière d'une capacité grande capacité situés dans le site de Mindourou. Un nouvel objectif de reboisement de 27 500 arbres par an a été adopté.

Tableau 12: Récapitulatif des données de reboisement en 2025 (@compil rapports des synthèses des activités de reboisement)

Récapitulatif des données de reboisement en 2025								
Site	Troués d'abattage		Parcs à bois		Parcelles			Total arbre planté
	Nombre	Nb d'arbres	Nombre	Nb d'arbres	Nombre	Superficie (ha)	Nb d'arbres	
TOTAL	2 402	15 109	176	13 671	6	11,1	11 951	40 731

Le tableau ci-dessus donne un récapitulatif du nombre d'arbres (**40 731**) qui ont été plantés au courant de l'année 2025 dépassant largement les objectifs fixés par le projet UFA-REFOREST. Les arbres ont été plantés dans les zones impactées lors de l'exploitation (trouées d'abattage et Parcs à bois), une régénération est aussi faite dans les zones dégradées qui ne sont pas directement lié à l'activité d'exploitation appelée « **Parcelles de reboisement** »

Tableau 13: Récapitulatif des données de reboisement des 4 dernières années de gestion (@compil rapports des synthèses des activités de reboisement)

Récapitulatif des données de reboisement des 4 dernières années de gestion								
Site	Troués d'abattage		Parcs à bois		Parcelles			Total arbre planté
	Nombre	Nb d'arbres	Nombre	Nb d'arbres	Nombre	Superficie (ha)	Nb d'arbres	
2022	461	2 314	13	404	1	1,0	738	3 456
2023	3 106	20 949	44	1 517	7	10,3	9 731	32 197
2024	2 340	16 872	64	3 875	9	19,2	21 688	42 435
2025	2 402	15 109	176	13 671	6	11,1	11 951	40 731
TOTAL	8 309	55 244	297	19 467	23	42	44 108	118 819

Récapitulatif des données de reboisement des 4 dernières années de gestion

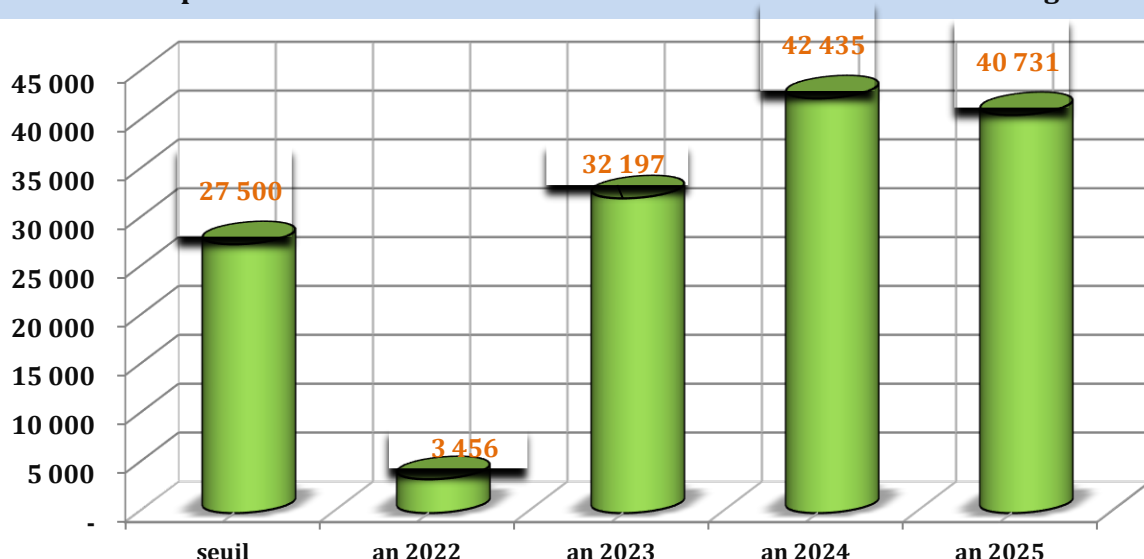


Figure 7: comparatif des données de reboisement des 04 dernières années

Le tableau 15 et la figure 7 ci-dessus font un récapitulatif des activités de reboisement de GRUMCAM ces 04 dernières années au-delà des exigences légales et des objectifs du projet UFA-REFOREST, GRUMCAM a plantés 40 731 arbres en 2025 dépassant ainsi largement les seuils préconisés à la fois par la législation et le projet de reboisement auquel l'entreprise participe. On note peut aussi souligner le maintien du seuil de reboisement au-dessus des 40 000 pieds en 2025.

4. FAUNE ET SURVEILLANCE DES UFA

Le suivi des activités illégales est réalisé par une équipe spécifique ainsi que par les gardiens affectés aux différentes barrières d'entrée de nos concessions forestières. Les missions de luttes anti-braconnage (LAB) quant à elles sont réalisées par les administrations forestières compétentes et des missions de l'administration des forêts sont faites à la suite des dénonciations effectuées d'activités illégales.

4.1. Patrouille de surveillance du territoire

Tableau 14: Suivi du nombre des patrouilles de surveillance des UFA de ces 03 dernières années

Action de surveillance	Planifié			Réalisé		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Limites	7	14	14	9	1	14
Série de protection	4	4	3	5	4	4
Autres patrouilles le long des routes ouvertes ou fermées	5	4	7	11	3	7
Total	16	22	24	25	8	25

L'entreprise devra maintenir les le niveau de surveillance de ses UFA et faire des efforts supplémentaires pour 2026.

4.2. Contrôle des barrières

Le contrôle des véhicules de l'entreprise et des partenaires s'est déroulé tout au long de l'année **2025** au niveau des barrières situées aux entrées des UFA : **10 052** (en collaboration avec la **SFIL**), **10 026**(en collaboration avec la **SFIL**), **10 023** et la **10 053** (en propre). Les barrières concernées restent sécurisées et fonctionnelles avec des gardiens postés à leurs différentes entrées. On y trouve également des panneaux de signalisation ainsi que ceux des animaux protégés.

Tableau 15: Suivi du nombre des contrôles des véhicules effectués au niveau des barrières en entre 2022 et 2025

Véhicules	Nombre de contrôle			
	An 2022	An 2023	An 2024	An 2025
Grumiers	4796	6624	6597	7236
Bennes du personnel	1052	1717	1898	1838
Véhicules responsables	778	1391	1078	1241
Véhicules légers du chantier	2152	2515	2811	2766
Autres véhicules	1011	796	751	1081
Total	9 789	13 043	13 135	14 162

On note une augmentation du nombre de véhicule contrôlé cela due à une augmentation du trafic conséquence directe du mauvais état de la route Nationale N°10.

4.3. Mission de lutte anti-braconnage

Au cours de l'année 2025, quinze (15) missions de Lutte Anti-braconnage (LAB) des services décentralisés du ministère des Forêts et de la faune sont intervenues dans les concessions forestières (UFA 10 051 ,10 053 10 023 et 10 026) gérées par GRUMCAM. Ces descentes de terrain ont permis plusieurs saisies de gibiers et outils de chasse. Ce tableau ci-dessous fait. Pour un appui annuel à la mission LAB de **2 400 000 FCFA**.

Tableau 16: Récapitulatifs des saisies de gibiers effectuées dans les UFA en 2025

Espèces	Nombre	Classe	Mission LAB	Quantité (Kg)	Action menée
Céphalophe bleu	14	C	DDFOF/KADEY	24	Vente aux enchères
Athérure (porc-épic)	9	C		32	
Pangolin nain	5	A		12	
Céphalophe de Peters	4	B		6	
Céphalophe à bande dorsale noire	17	B		28	
Rat	54	B		44	
Hocheur	15	A		23	
Total (KADEY)	118			169	
Céphalophe bleu	32	C	DDFOF/BOUMBA ET NGOKO	67	
Athérure (porc-épic)	19	C		25,5	
Pangolin nain	1	A		2	
Céphalophe de Peters	23	B		37	
Céphalophe à dos jaune	16	A		10	
Potamochère	1	B		20	
Cercocèbe à joues grises	1	C		8	
Varan	1	C		1,5	
Daman	1	C		1,5	
Mangouste	1	C		1,5	
Total (BOUMBA ET NGOKO)	96			174	
TOTAL GENERAL	214			343	

5. HYGIENE, SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

5.1. Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;

GRUMCAM a réalisé ses Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) liées aux activités d'exploitation forestière. Après validation de cette étude GRUMCAM a obtenu des certificats de conformité environnementale et le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) présent dans ce rapport d'EIE fait l'objet d'un suivi de mise en Œuvre par l'entreprise sous le contrôle de l'administration en charge de l'environnement. Il regroupe l'ensembles des impacts identifiés dans nos différentes concessions forestières (Impact socio-économique, impact milieu biologique, impact milieu physique, impact milieu biophysique et les mesures d'atténuations.

Un plan de travail annuel est élaboré et validé par l'administration. La mise en œuvre et le suivi de ce dernier tout au long de l'année par tous les services impliqués sont évalués périodiquement pour déterminer le niveau de réalisation et renforcer les points d'amélioration possibles. Les résultats de ce suivi sont résumés sous forme de rapports semestriels transmis aux services techniques du ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) tous les semestres à la suite de quoi il délivre une attestation de respect des obligations environnementales. Le tableau ci-dessous donne un état des missions d'inspection et de suivi de PGES qui ont été réaliser à GRUMCAM pour l'année 2025.

Mois	Lieux	Objectifs	Recommandations
Février et mars 2025	10051 et 10053 et UTB	Effectuer le suivi-évaluation des PGES du secteur forestier de l'EST DR/DD/MINEPDED/KADEY (semestre 2 2024)	Continuer les efforts d'assainissements de l'environnement dans les UFA ; Continuer de maintenir la propreté dans le site Poursuivre le processus d'appuis multiformes aux projets communautaires riveraines
	10026 et 10023		Continuer les efforts pour assainir l'environnement dans l'UFA. Curer le décanteur au niveau de la station du carburant à la base de Masséa. Bien positionner les plaques portant les numéros des parcs à bois.
Mai-25	UTB	Inspection environnementale des impacts en lien avec les travaux d'exploitation DR/DD/MINEPDED/EST (semestre 1 2025)	Renforcer la signalisation des routes. Continuer la lutte contre toute présence étrangère dans les UFA au travers des sensibilisations et dénonciations.
Juil-25	UFA 10051 et 10053	Inspection environnementale des impacts en lien avec les travaux d'exploitation DR/DD/MINEPDED/EST (semestre 1 2025)	Renforcer la signalisation des routes. Continuer la lutte contre toute présence étrangère dans les UFA au travers des sensibilisations et dénonciations.
Sept-25	UTB, 10051 et 10053	Effectuer le Suivi-évaluation des PGES du secteur forestier de l'EST DD/MINEPDED/KADEY (semestre 1 2025)	Continuer de sensibiliser l'ensemble des usagers sur le respect de la notion du tri sélectif des déchets, l'usage des bacs à ordures et sur l'importance du port des EPI au poste de travail. Poursuivre le processus d'appuis multiformes aux projets communautaires des riverains. Maintenir l'entretien des parcelles des riverains.
	UFA 10023, 10026	Effectuer le Suivi-évaluation des PGES du secteur forestier de l'EST DD/MINEPDED/BN et (semestre 1 2025)	Accentuer la lutte contre le braconnage dans l'UFA. Continuer de restreindre l'accès des populations dans l'UFA. Continuer de rafraichir les parcelles de reboisement selon la planification annuelle.
Déc-25	UFA 10051 ET 10053	Inspection environnementale des impacts en lien avec les travaux d'exploitation DR/DD/MINEPDED/EST (semestre 2 2025)	Continuer le respect des normes d'intervention en milieu forestier

Ce tableau recapitule les missions faites par l'administration dans la sectorielle environnement. Cela prouve une bonne collaboration avec l'administration en charge de l'environnement. Il a été question pour les différentes administrations d'évaluer la sécurité des installations et machines, d'inspecter les lieux de travail, d'apprécier le niveau de responsabilité de GRUMCAM et évaluer les mesures prises pour pérenniser les bonnes pratiques sur l'environnement, d'évaluer la performance et la résistivité des appareils de levage et à gaz en vue du renouvellement des certificats d'épreuve.

5.2. Sécurité

Une analyse de risque aux différents postes de travail a été faite en 2022. Les mises à jour de ce document (par l'intégration de nouveaux ateliers, équipements/installations, Méthode de travail...) est régulièrement effectué. De même, des séances de sensibilisation sont effectuées chaque mois au sein des différents services et équipes, ainsi que des sensibilisations de proximité adressées à des équipes précises. Ces sensibilisations sont faites le responsable HSE.

Les accidents de travail sont suivis et des mesures prises pour traiter les victimes (réception à l'infirmierie-admission des premiers soins, évacuation vers des centres de santé de référence-traitement, déclaration à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale enregistrement et prise en charge) et éviter que cela ne ressurgisse (enquêtes, identification des causes et prise des mesures correctives et préventives). Les différentes recommandations y afférentes sont prise en compte et mise en œuvre pour ainsi améliorer en continu la sécurité des travailleurs.

Tableau 17: Répartition des cas d'accident de travail par section (@ compil données HSE mind Rap-an-HSE-2025)

Section	Nombre total AT	Nombre d'AT avec arrêt	Cumul jours d'arrêt	% AT avec arrêt /total annuel des AT	Principales Causes
SCIERIE	50	24	118	26%	Défaillances humaines ; Non-respect des consignes de sécurité/non application ; Curiosité imprudente
FORET/chantier	16	9	32	10%	
FORET/prospection	2	3	25	3%	
Garage	5	1	5	1%	
Route	4	2	4	2%	
Autres	17	11	129	12%	
Total	94	50	313	53%	

Le tableau 18 ci-dessus recapitule le nombre d'accident de travail par section dont ont été victime le personnel de Grumcam durant l'année 2025. On y retrouve également le nombre de jours d'arrêt de travail dû à ces accidents, ainsi que les principales causes de ces accidents. 53% des accident de travail de 2025 ont provoquer des arrêts de travaux. La scierie est la section ayant enregistrer un plus grand nombre d'accident soit 50 cas dont 24 avec arrêt pour un total de **26%** du total de jours d'arrêt de travail suite à un accident. Nous remarquons une diminution des accidents dans la section forêt pour l'année 2025 comparativement à l'année à 2024. Les accidents liés au milieu opérationnel restent importants dans les différentes sections.

Tableau 18: Suivi des accidents de travail et durées entre 2022 et 2025 (@ compil données HSE mind Rap-an-HSE-2025)

Suivi des accidents de travail et durées entre 2022 et 2025				
Année	AT sans arrêt	AT avec arrêt	AT mortel	Total jours d'arrêt
2022	11	31	1	555
2023	14	49	0	268
2024	10	32	0	230
2025	44	50	0	313

Le tableau ci-dessus montre l'augmentation du nombre d'accident de travail en 2025 par rapport à 2024 cela est dû principalement à : 01 cause humaine : (Caractérisée par le non-respect des consignes, l'imprudence et négligence des opérateurs lors de l'exécution des tâches), 01 liée à l'environnement (milieu de travail hostile : forêt) et 01 cause mécanique (AVP de deux bennes du personnel, causés par la défaillance des systèmes de freinage (Benne retirées du circuit de transport).

Pour minimiser les accidents liés au milieu opérationnel qui restent important dans l'ensemble des sections, en plus de la survenue d'accidents de circulation, ayant impliquer près d'une cinquantaine de salariés, un accent sera mis pour l'année 2026 sur le contrôle systématique des systèmes de freinage des véhicules en général et des bennes du personnel en particulier, d'une part et la surveillance permanente des lieux de travail aux travers des descentes inopinés et le renforcement des sensibilisations d'autre part.

En termes d'amélioration, l'accent sera mis sur les points suivants :

- Les sensibilisations au niveau des opérateurs chantier ;
- L'évaluation de façon semestrielle des accidents de travail, question de faire une évaluation en mi-parcours et à améliorer la démarche sécurité ;
- L'Intégration des chefs d'équipes et les chefs sections comme relais du comité sécurité et santé au travail (CSST) ;
- Présence permanente du service HSE et médecin de travail aux fins de sensibilisations dans les chantiers en activité et autres espaces de travail ;
- Veiller au strict respect du port conforme des EPI pendant le travail ;
- Accroître les formations en gestes de premiers secours, dans l'ensemble des sections.

5.3. Gestion des déchets

L'activités de GRUMCAM génère des déchets qui peuvent être classés en 02 grandes catégories à savoir les déchets dangereux et les déchets non-dangereux puis en fonction de leur typologie nous avons

- Les huiles usagées qui se retrouvent dans la catégorie des déchets dangereux
- Les pneus usés
- La ferraille ;
- Les déchets médicaux ;
- Les filtres à huiles et à air ;
- Les batteries usées ;
- Et les déchets ménagers.

Les déchets ménagers font l'objet d'un tri à travers des bacs déposés à l'entrée des habitations dans les bases vies ainsi que les bureaux. Les déchets organiques sont jetés dans des fosses aménagées à cet effet près des bases vie lorsque ces dernières sont presque pleines on remble et on creuse une nouvelle. Les déchets plastiques et métalliques suivent le même circuit que les autres catégories de déchets. La gestion des déchets à GRUMCAM se fait en 04 principales étapes :

- **Le tri**, cette étape est mise en œuvre par la confection et la mise en place des bacs à déchets dans l'ensemble de des sites de GRUMCAM des sensibilisations du personnel des sous-traitants et des familles sont faites sur la thématique du **tri des déchets**, 100% du personnel a déjà été sensibiliser à ce sujet et des efforts continuerons dans ce sens.
- **La collecte** : La collecte des déchets de l'UTB et des bases vie se fait, une fois par semaine et au besoin par des bennes affectées à ladite tâche. La collecte pour les UFA et chantiers se font par le biais des bennes qui empruntent ces axes, qui est encadrée par l'octroi d'un manifeste de traçabilité des déchets délivré par le départemental de l'environnement du ressort. Le retour des déchets dans les camps des prospecteurs et barrières LAB, nous parviennent de façon mensuelle justifiés par la présentation d'une fiche de collecte.
- **Le stockage** : Après collecte, le stockage se fait à des endroits appropriés et par types de déchets, nous retrouvons ici la zone de stockage pour la ferraille, des déchets plastiques, des batteries, des huiles usées, des filtres à huile, des filtres à air, des cartouches d'encre, des chiffons usés, des flexibles, sciure et terre souillées. Ces déchets sont stockés en attente des éventuelles évacuations vers des structures agréées pour traitement (destruction ou recyclage).
- **L'évacuation** : Les déchets dit dangereux sont collectés par des prestataires agréés par le MINEPDED. Ces déchets sont stockés sur le site en fonction de leur typologie. Les huiles usées sont stockées dans des citernes, les déchets solides dangereux sont stockés dans des bacs ou dans des zones aménagées à cet effet (boues usées, plastiques, ferraille, batteries usées, filtres ...etc. puis ces derniers sont collectés par les prestataires pour évacuation et traitement selon la réglementation en vigueur. À la sortie de ces déchets ils sont quantifiés et enregistrés dans un manifeste prévu par le MINEPDED et une copie est transmise à l'administration, une au prestataire et l'autre est conservée dans les archives de l'entreprise.

Tableau 19: Suivi d'évacuation des déchets au cours de l'année 2025 (@rap-an-hse-2025)

Code	Types de déchet	Quantité(kg/litres/u)	Tonne	Reference manifeste
160103	Pneus usés	0	0	N°00006
150110	Emballages plastiques et vides des produits chimiques	2 000	2	N°00006
	Ferraille	2 000	2	N°00006
	Batteries usées	150	5	N°00006
	Filtres à huile	300	0,3	N°00006
	Batteries usées			N°00005
160107	Filtre à air usées	30	0,03	N°00005
	Chiffons usées	50	0,05	N°00006

5.4. Communication sur les aspects santé et sécurité

- Formation et sensibilisation du personnel (Voir le package Excel training pack 2025) le calendrier de sensibilisation a été respecté et plus des inductions faites lors des embauches des sensibilisations post-accident. La formation en lutte incendie et secourisme sanitaire
- **Activités CSST en 2025** : 12 descentes planifiées pour le site industriel 12 réalisées. Toutes les descentes planifiées pour les bases vie de Masséa et de Mbol pendant l'activité du chantier ont été réalisés. Des actions retenues suivies dans le tableau d'alerte HSE. 95% des actions planifiées dans les différents plans (UTB, MBOI, MASSEA) dans le cadre CSST ont été réalisées.
- Sensibilisation, dépistage et animations diverses ont été menés au cours de l'année 2025.

5.5. Gestion des bases vies

Un suivi quotidien est fait pour le maintien de la propreté des cases des travailleurs, les travaux d'entretiens des points communs sont organisés tous les samedi matin, les bases vie de Mbol, Masséa, Doumé et camp Santa bénéficient de la présence d'un agent d'entretien à temps plein pour résorber les problèmes de propreté. Les rigoles du camp NGBADIBA, ainsi que les clôtures sont en cours de réhabilitation perpétuelle à la suite du constat de délabrement fait par l'occupant. Comme activités dans les bases vie en 2025 on a eu :

- La construction de nouvelles toilettes au camp Mbol ;
- La réhabilitation du point d'eau du camp Ngbadiba ;
- La réalisation de 02 forages pour palier la problématique de sécheresse dans les camps Santa et Mess

5.6. Gestion et port de EPI

La dotation des EPI est effectuée suivant le calendrier de fixer au début de l'année 2025 et selon la procédure de gestion des EPI mise en place par Grumcam et Le suivi de stock des EPI est effectif et assuré par le magasin et le HSE, un tableau d'enregistrement des sorties et un tableau de suivi des stocks sont disponibles et mis à jour au quotidien. La procédure de dotation et remplacement est connue et respectée dans l'ensemble.

6. SOCIAL EXTERNE

6.1. Communication avec les populations riveraines et droit d'usage

➤ Droit d'usage

Plusieurs réunions de consultation des populations ont été tenues en 2025 dans le cadre de la gestion des zones d'usage coutumiers situées dans les AAC concernées par l'exploitation en 2025. Il est important de noter que toutes les AAC ouvertes à l'exploitation en 2025 selon les rapports de Cartographie sociale participative on n'a pas une présence de sites sacrées dans les zones d'activités.

➤ Communication et concertation

GRUMCAM entretient un climat de confiance et de communication permanente avec les communautés riveraines Bantous et Baka. Tous les Procès-Verbaux/les rapports de ces communications et concertations de l'année 2025 se retrouvent dans les archives de l'entreprise.

➤ Développement local

L'entreprise a continué à accompagner le développement communautaire à travers la réalisation des projets sociaux dans les villages riverains à ces UFA. Ces projets de développement doivent cadrés avec les domaines d'intervention de l'entreprise et sont identifiés par les communautés elles même suivants leurs besoins. Un plan d'action annuel de financement des micro-projets permet de réaliser les projets sociaux au profit des populations riveraines Bantous et Baka.

Le tableau ci-dessous donne une synthèse de la situation des projets suivant leur niveau de réalisation :

Tableau 20: Suivi des réalisations sociales depuis 2022

UFA	Nombre de projets planifiés	Nombre de projet réalisés	Nombre de projet en cours et non réalisés
2022	41	38	3
2023	34	32	2
2024	52	45	7
2025	32	27	5

Au total, 32 projets ont été planifiés en 2025 dans toutes les UFA. Sur ces 32 projets, 27 ont été réalisés (soit environ 84%), 4 sont en cours (environ 16%) et un seul projet n'a pas été réalisé (environ 3%). Les projets en cours concernent les dons en tables bancs dans trois écoles et la prise en charge des maîtres de parents. Quant au projet non réalisé, il s'agit de la salle de classe de Kpokilita en faveur des communautés Baka, dont les travaux sont prévus pour janvier 2026.

6.2. Gestion des plaintes, conflits et doléances des populations riveraines (Bantous et Baka)

- En Juillet 2025, une réunion de résolution du conflit relatif aux limites de l'UFA 10 023, survenu notamment en raison des plantations cacaoyères des riverains, s'est déroulée avec succès. Après plusieurs échanges et discussions, un accord a été trouvé entre la

société et les représentants communautaires, permettant de clarifier et de délimiter précisément lesdites limites. Cet accord constitue une étape importante, car il met un terme définitif à ce différend, favorisant une coexistence pacifique entre les activités forestières et agricoles dans la zone, tout en respectant les droits et les intérêts des communautés locales.

- Par ailleurs, Un autre incident a été enregistré au cours de l'année. En effet, lors des travaux de réhabilitation d'une buse sur la route de Mindourou – Mbang, plus précisément au niveau d'Andebiamo, le conducteur de l'engin qui exécutait ces travaux a par inadvertance endommagé la dalle d'une tombe dans la broussaille et mal matérialisée. Après échange avec les propriétaires de la tombe, un arrangement à l'amiable qui préconisait la mise à disposition du matériel (sable, gravier, ciment) nécessaire pour la réparation de la tombe a été trouvé.

6.3. Participation au développement local

En plus des appuis volontaires au développements local à travers les projets sociaux réalisés par GRUMCAM au profit des communautés riveraines (Bantous et Baka), l'entreprise s'acquitte également chaque année du paiement de la redevance forestière annuelle (RFA). La Redevance Forestière Annuelle (RFA) est un système de fiscalité propre à la législation forestière au Cameroun relatif aux « UFAs ». Calculée sur la surface totale de l'UFA et le montant déposé lors de l'appel public d'offres, le montant est versé par tranches trimestrielles directement à l'Etat, aux Communes (NDELELE, MBANG, YOKADOUAMA, GARI-GOMBO), aux populations concernées et au Fond Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM).

En termes de RFA pour l'année 2025 : au cours de cette année, le groupe ALPI a honoré ses obligations fiscales en effectuant le paiement de la redevance forestière annuelle (RFA) pour ses UFAs gérées en propre et en partenariat. Les justificatifs de paiement, d'un montant total de **1.211.612.600 FCFA**, ont été diffusés auprès des différentes parties prenantes concernées par les UFAs 10 051, 10 053, 10 023 et 10 026.

Tableau 21: Récapitulatif des activités menées dans le cadre du social externe en 2025 (@compil du rapport annuel volet social 2025)

RUBRIQUE	DESIGNATION	Village	Communauté bénéficiaire	Montant du Projet
Construction des infrastructures sociales et communautaires	Construction de deux (02) studios à dans cette localité en vue d’améliorer les conditions de logement des enseignants, avec une livraison effective en juillet 2025	Moampack,	La communauté Bantou de riveraine à l’UFA 10 026	1 262 000
	Hydraulique villageoise : aménagement du point d’eau de Zokadiba (UFA 10 023)	Zokadiba	Bantou et Baka	1 453 200
	Hydraulique villageoise : aménagement du point d’eau de Mopoué Baka (UFA 10 026)	Mopoué	Baka	1 113 100
	Construction et l’équipement d’une nouvelle salle de classe à Zoulabot, située dans l’UFA 10 026.	Zoulabot		1 400 564
	Construction du nouveau bureau du Directeur de l’École Primaire Publique (EPP) de Biwala 1	Biwala 1		1 803 331
	Entretien des axes routiers de Mindourou – Kobi , Mindourou – Mbang et Ngatto – Zokadiba			
	Eclairage solaire : installations solaires ont été réalisées pour l’éclairage des ménages et des espaces publics dans plusieurs localités : notamment dans le village Mpiel, le hangar communautaire de Mopoué, ainsi que dans les villages de Belekoubou, Gambele, et Kpokilita.			5 872 925
	Séchoir Coop-Ca émergence à Mbang : la construction du séchoir agricole pour Séchoir Coop-Ca émergence à Mbang			1 000 000
	Construction d’un bloc de toilettes modernes à Kagnol Baka	Kagnol	Baka	1 354 248
Appuis au fonctionnement des structures sanitaire, sécuritaire et traditionnel	Dons de médicaments de première nécessité ont été réalisés en faveur des Centres de Santé Intégrés (CSI)	Yola, Mboutoundou, Ngoto et Banga		
	Activités de sensibilisation dans les villages Bantou et Baka des UFA 10 023, 10 026, 10 051 10 053 portants sur la lutte contre le braconnage, la zoonose, le sciage sauvage, et d’autres activités illégales			2 799 300
Appui à l’éducation	Prise en charge des Maîtres de Parents (MP) (d’octobre 2024 à juin 2025) UFA 10 023, 10 026, 10 051 10 053			7 020 000
	Encadrement des stagiaires venant des écoles de formation en foresterie	13 stagiaires		
	Introduction de l’éducation environnementale dans les programmes scolaires de la région de l’Est	Banga, Kobi et Ndélélé, Djampiel et Mbang		
Contributions diverses	Des dons des cercueils enterrement fabriqués et des pièces de bois rabotées pour fabrication de cercueil (52), benne de bois de chauffage (234 bennes), bois pour construction (5300 lattes, 2926 chevrons, 47 colis FE ...), des feuilles de tôles (72), etc. pour les chefs de villages, élites locales, notables, populations riveraines lors des événements malheureux et heureux			
	Dons de meubles tels que : les lits (09), bureaux (10), etc.			
	Mise à disposition des engins pour le dégagement des terrains destinés à la construction des maisons d’habitation et d’es salles de classe dans les écoles publiques primaires riveraines à nos UFA.			
				25 078 668

On peut constater au travers de ce tableau tous les efforts consentis par ALPICAM/GRUMCAM pour participer activement au développement local des communautés riveraines à ces UFAs.

7. SOCIAL INTERNE

7.1. Droit au travail

Tableau 22: Suivi des aspects en lien avec le droit au travail depuis 2022

Suivi des aspects en lien avec le droit au travail depuis 2022				
Actions	Année			
	2022	2023	2024	2025
Réunion direction - Délégués du personnel	11	12	12	12
Personnel rémunéré à temps	100%	100%	100%	100%
Représentant du personnel	12	12	10	10
Syndicats actifs	2	2	2	2
Membres comité CHSST	17	17	17	17
Nombre de réunion du CHSST	4	4	4	4
Reversement des cotisations CNPS	100%	100%	100%	100%
Autres impôts	100%	100%	100%	100%

7.2. Prise en compte de l'aspect genre (L'égalité homme/femme*, le harcèlement sexuel et la discrimination* sexuelle)

En novembre 2021 par note de service N°79, un dispositif portant sur la lutte contre le harcèlement et les discriminations liées au genre et autres est mis en place, afin de permettre aux employés de signaler les faits de harcèlement et de discrimination. Toute personne victime ou témoin d'un Harcèlement ou de discrimination, quels qu'en soient le motif (sexe, genre origine, âge, etc.) peut contacter directement par message SMS ou WhatsApp et en toute confidentialité la Commission des plaintes sur un numéro de téléphone.

Afin de mener correctement l'enquête, les informations suivantes devront être détaillées dans le message SMS :

- ♦ Vous êtes **Témoin** ou **Victime**
- ♦ **Personne ne mise en cause** (Nom, prénom, fonction, département)
- ♦ **Date** des faits
- ♦ **Lieu** (Site, réunion, bureau, forêt...)
- ♦ **Faits** (Harcèlement, dénigrement, comportements violents, insultes...)
- ♦ **Conséquences** éventuelles des actes (Perte de chance, angoisse, anxiété),

La Commission ne dispose pas d'un pouvoir de jugement, mais elle suivra une enquête menant sur le bien-fondé des faits dénoncés. Suite à celle-ci et si les faits sont avérés, l'employé mis en cause peut encourir des sanctions disciplinaires à la hauteur de la gravité des faits et de leur caractère récidiviste, suivant la procédure de gestion disciplinaire. (Une procédure de gestion a d'ailleurs été mise en place et en définit les modalités de gestion).

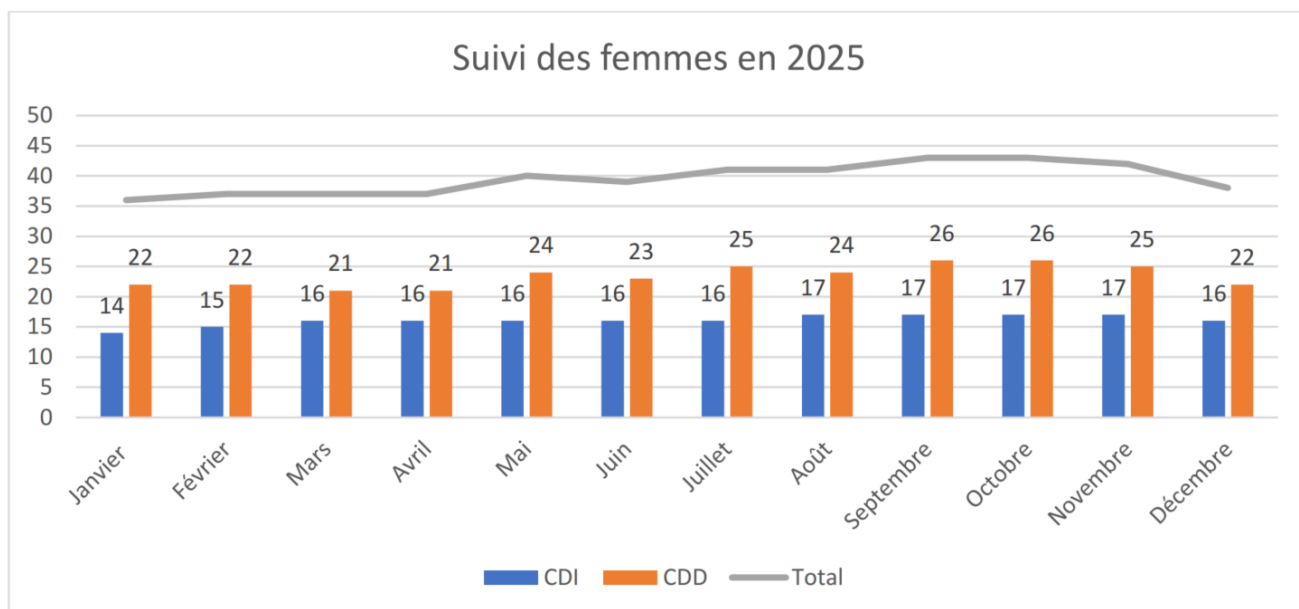


Figure 8: diagramme de suivi des effectifs féminins au courant de l'année 2025

Tableau 23: Suivi des effectifs du personnel depuis 2022

Situation	Effectif en 2022		Effectif en 2023		Effectif en 2024		Effectif en 2025	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Total Effectif	454	18	463	33	472	33	497	38
% /Effectif	96%	4%	93%	7%	93%	7%	93%	7%

Malgré une nette évolution de l'effectif féminin au courant de l'année 2025, nous constatons une nette régression en fin d'année. Mesure corrective : intensifier les recrutements de femmes au sein de l'entreprise. Notons tout de même qu'il y a une évolution du nombre de femme par rapport à l'année 2024 passant de 33 à 38 femmes.

7.3. Paiement des salaires

En 2025, les paies ont été bien respecter selon le calendrier qui avait été mis en place par la direction de site et les représentants du personnel.

7.4. La Formation du personnel

Une politique de formation et une procédure de formation ont été mis en place au sein de l'entreprise. Un plan annuel de formation est élaboré par le responsable des ressources humaines en collaboration avec les responsables de service qui identifient leurs besoins en formations et le personnel à former. Les formations identifiées sont soumises à l'appréciation du Directeur général qui les approuves ou non suivant les objectifs poursuivis et vérifiés (aspects liés au métiers/techniques, le savoir-faire, le savoir être, le savoir-faire faire, l'amélioration des pratiques, les nouvelles techniques de travail).

Les formations validées sont intégrées dans le plan annuel de formation dont le suivi de la mise en œuvre est assuré par le responsable des ressources humaines.

En plus des formations externes, des sensibilisations internes sont effectuées à l'endroit du personnel.

7.5. Gestion de l'économat

L'économat a été mis en place afin d'approvisionner le personnel GRUMCAM et ses partenaires en produits de première nécessité (protéines, vivres et autres denrées alimentaires). Les protéines consommées sont : le

poisson (maquereau, bar, Mulet etc....), la viande blanche (poulet.) et la viande de bœuf (poitrine, bourguignon, jarret...).

8. SUIVI DES HAUTES VALEURS DE CONSERVATION

La détermination des HVC présente dans les concessions forestières se fondent sur les documents suivants :

- Evaluation de l'état des populations des principales essences exploitées par la société des grumes du Cameroun (GRUMCAM) (Nature+/GRUMCAM 2020) ;
- Evaluation de la présence de hautes valeurs de conservation (HVC) dans les concessions de la société des grumes du Cameroun (GRUMCAM)/Partie 1 – Identification, menaces potentielles et mesures de gestion des HVC-Version 4 (Nature+/GRUMCAM 2021) ;
- Evaluation de la présence de hautes valeurs de conservation (HVC) dans les concessions de la société des grumes du Cameroun (GRUMCAM)/ Partie 3 – Indicateurs de surveillance de la gestion et de l'état des HVC identifiées-Version 3(Nature+/GRUMCAM 2021) ;

Ainsi donc, cette partie abordera les indicateurs de suivi des HVC. Les résultats de ce suivi pour l'année 2025 se trouve dans le tableau 26 ci-dessous.

Tableau 24: Suivi évaluation des indicateurs de gestions des HVC depuis 2025 (@service aménagement)

N°	Types de HVC	Indicateurs (ind)	Description de l'indicateur	Commentaires	Fréquence de calcul de l'indicateur	Seuil tolérable	Résultats évaluation 2022	Résultats évaluation 2023	Résultats évaluation 2024	Résultats évaluation 2025	Recommandations
1	HVC 1 : Diversité spécifique HVC 1.2 : Espèces menacées ; HVC 1.4 : Concentration saisonnières ;	1.1	Taux de remplacement des essences à reboiser=Nombre de plants à reboiser*100/Nombre d'arbres exploitées ;	Espèces concernées : Acajou, Alep, Aningré A, Assaméla, Ayous, Bété, Dabéma, Emien, Fraké, Kosipo, Niové, Okan, Padouk, Sapelli, Sipo, Tali,	Annuelle	60%	40,4%	360%	452%	82,2%	En 2025, maintenir des efforts de reboisement ;
		1.2	Taux de semencier d'espèces HVC 1 épargné par l'exploitation=Nombre de semenciers préservés par essence HVC 1 par l'exploitation*100/Nombre de semenciers inventoriés par essence ;	Toutes les essences HVC1 : Acajou,Alep, Aningré A, Assamela, Ayous, Bété, Dabema, Emien, Fraké, Kossipo, Niové, Okan, Padouck, Sapelli, Sipo, Tali ;	Annuelle	10%	UFA 10 023(AAC5-1) =78,7% UFA 10026(AAC1-2) =61,3% UFA10 051(AAC 1-2) =72,8% UFA 10053(AAC 1-2 et AAC 1-3) =78,1%	UFA 10 023 =76,3% UFA 10026(AAC1-2) =81,9% UFA10 051=72,4% UFA 10053(AAC 1-2 et AAC 1-3) =70,2%	UFA 10 023 (AAC 1-1 & 5-3) =92% UFA 10 026 (AAC 1-4) =81% UFA 10 051 (AAC 1-4 & 1-5) =94% UFA 10 053 AAC (AAC 1-4 & 1-5) =88%	UFA 10 023 =85% UFA 10026 =63% UFA10 051=74% UFA 10053=75%	L'entreprise devrait continuer dans sa lancée de préservation des semenciers des essences HVC 1; l'entreprise devra mettre un accent sur la protection des HVC une sensibilisation des abatteurs sur la protection des semenciers ainsi que leur importance dans la préservation de la biodiversité
		1.3	Taux annuel de prélèvement des espèces HVC 1= Nombre d'arbres abattus par essence HVC 1*100/ Nombre d'arbres spécifiques inventoriés ;	Essences dans l'UFA 10 023 : Ayous, Tali ; Essences dans l'UFA 10 026 : Acajou, Alep, Aningré A, Ayous, Bété, Dabema, Kossipo, Niové, Padouck, Tali ; Essences dans l'UFA 10 051 : Alep, Aningré A, Ayous, Bété, Emien, Kossipo, Okan, Tali ; Essences dans l'UFA 10 053 : Acajou, Alep, Aningré A, Ayous, Kossipo, Niové, OKan, Padouck, Tali ;	Annuelle	UFA 10 023: Ayous =80% Tali=80% UFA 10 026: Acajou=65% Alep=50% Aningré A=50% Ayous=70% Bété=70% Dabema=80% Kossipo=70% Niové=60% Padouk=60% Tali = 80% UFA 10 051: Alep=50% Aningré A=60% Ayous=85% Bété=65% Emien=80% Kossipo=55% Okan=75% Tali = 95% UFA 10 053: Acajou=60% Alep=60% Aningré A=75% Ayous=80% Kossipo=55% Niové=85% Okan=65% Padouk=60% Tali = 85%	UFA 10 023: Ayous=6% Tali=21,3% UFA 10 026: Acajou=55,6% Alep=0% Aningré A=0% Ayous=49,3% Bété=0% Dabema=0% Kossipo=30,3% Niové=0% Padouk=10,5% Tali = 38,7% UFA 10 051: Alep=0% Aningré A=0% Ayous=80% Bété=0% Emien=0% Kossipo=0% Okan=33,3% Tali = 27,2% UFA 10 053: Acajou=32% Alep=1% Aningré A=0% Ayous=45% Kossipo=0% Niové=0% Okan=13,9% Padouk=0,2% Tali = 21,9%	UFA 10 023: Ayous=10,8% Tali=29,4% UFA 10 026: Acajou=33,3% Alep=0,1% Aningré A=0% Ayous=48,8% Bété=0% Dabema=0% Kossipo=9,1% Niové=3,1% Padouk=6,3% Tali = 41,5% UFA 10 051: Alep=4,8% Aningré A=0% Ayous=79% Bété=0% Emien=0% Kossipo=0% Okan=0% Tali = 36,2% UFA 10 053: Acajou=58,3% Alep=1% Aningré A=0% Ayous=60,8% Kossipo=0% Niové=0% Okan=7,5% Padouk=0,4% Tali = 29,5%	UFA 10 023 Ayous=2,04% Tali=11,25% UFA 10 026: Acajou=42.50% Alep=0,47% Aningré A=0% Ayous=43,38% Bété=2.47% Dabema=0.98% Kossipo=16,33% Niové=00% Padouk=1.36% Tali = 23,48% UFA 10 051: Alep=0,94% Aningré A=00% Ayous=36,28% Bété=3,67% Emien=0% Kossipo=00% Okan=1,54% Tali = 11,54% UFA 10 053: Acajou=31,46% Alep=00,56% Aningré A=0% Ayous=44,63% Kossipo=11,90% Niové=00% Okan=24,43% Padouk=1,42% Tali = 12,53%	UFA 10 023: Ayous=9% Tali=19% UFA 10 026: Acajou=53% Alep=0% Aningré A=0% Ayous=45% Bété=4% Dabema=0% Kossipo=0% Niové=6% Padouk=0% Tali = 12% UFA 10 051: Alep=0% Aningré A=0% Ayous=44% Bété=9% Emien=0% Kossipo=0% Okan=0% Tali = 12% UFA 10 053: Acajou=26% Alep=1% Aningré A=0% Ayous=14% Kossipo=0% Niové=1% Okan=0% Padouk=0% Tali = 8%	RAS
		1.4	Evolution de l'abondance relative ou absolue de la grande faune mammalienne= (IKA avant exploitation-IKA après exploitation) *100/IKA avant exploitation ;	10 animaux bio indicateurs sont concernés. Inventaire à prévoir à l'échelle des UFE ;	Quinquennale	30% (maximum)	NP	NP	NP	NP	Attendre 2026 pour les prochains inventaires fauniques dans les UFE1 (UFA 10 051,10 053 et 10 02) et UFE5 (UFA 10 023)
		1.5	Taux d'habitat d'intérêt faunique protégés de l'exploitation=Nombre d'habitats protégés*100/Nombre d'habitats préalablement identifiés ;	10 animaux bio indicateurs sont concernés. (Voir études HVC)	Annuelle	100%	100%	100%	100%	100%	Continuer les patrouilles de suivi des séries de protection dans les UFA 10 051-10 053-10 026. Et commencer les patrouilles dans l'UFA 10 023 en 2025
		1.6	Quantité moyenne de gibier constaté aux barrières=Quantité d'espèces animales prélevées par les populations riveraines/Nombre de barrières ;	Concerner tout gibier, protégé ou non	Annuelle	Tendance interannuelle	1663 Espèces/barrière	785 Espèces/barrière	981 Espèces/barrière	1065 Espèces/barrière	Au cours de l'année 2025 : -Accentuer le rythme des sensibilisations sur la réglementation en vigueur sur la gestion de la faune non seulement pour les employés mais également pour les communautés riveraines ; -Accentuer les contrôles inopinés aux abords des barrières et le long des routes forestières ; -Continuer l'appui des missions LAB des administrations forestières ;
		1.7	Nombre de spécimens d'espèces protégées de classe A relevés aux barrières= Nombre de spécimens prélevés par les populations riveraines/Nombre de barrières ;	Concerner que les espèces de classe A présentes dans les UFAs (voir études HVC) ;	Annuelle	Tendance interannuelle	1,5 espèces/barrière	1,2 espèces/barrière	68 Espèces/barrière	79 espèces/barrière	-Maintenir l'effort de contrôle au niveau des barrières ; - Poursuivre avec l'appui des missions LAB des administrations forestières faire des sensibilisations sur le la classification du Pangolin à l'échelle de protection des animaux;
		1.8	Taux d'infractions observées au niveau des véhicules au sein des concessions=Nombre d'infractions relatif au transport de gibier ou d'outils de chasse*100/Nombre de contrôles ;	Ne concerne que les contrôles des véhicules (motos, automobiles, etc...)	Annuelle	0,10%	0%	0%	0%	0%	-Accentuer les contrôles inopinés aux abords des barrières et le long des routes forestières en 2025 ;
		1.9	Nombre d'actions de sensibilisation sur la problématique faune	Les actions de sensibilisation comprennent les communications écrites (courriers, affiches, panneaux,) ou orales (réunions, émission radio) ;	Annuelle	8	50	18	4	23	L'entreprise doit continuer les efforts de sensibilisation auprès de son personnel et des parties prenantes concernées
		1.10	Proportion du personnel de la société sensibilisé sur la problématique faune=Nombre d'employés différents ayant assisté aux réunions de sensibilisation*100/Nombre total d'employés ;	Ne concerne que les réunions ou séances de sensibilisation au cours desquelles l'identifié des participants peut être relevée ;	Annuelle	80%	88,5%	82,3%	80 %	50%	-Maintenir le rythme des sensibilisations planifiées sur la réglementation en vigueur sur la gestion de la faune pour les employés en 2025 ;
		1.11	Taux de réalisation des contrôles mobiles d'activités illégales (LAB ou contrôles inopinés) = Nombres de contrôles pédestres * 100/Nombres de contrôles initialement planifiées ;		Annuelle	100%	100%	100%	50%	100%	Poursuivre avec les patrouilles mobiles planifiées ; et mettre la pression à l'administration afin de respecter les missions planifier.
		1.12	Sanction d'employé pour infraction relevée aux barrières fixes de surveillance= Nombre de sanctions relatives aux lois sur les animaux et commises par un employé*100/ Nombres	Ne concerne que les employés de la société ;	Annuelle	100%	NA	NA	NA	0,05%	Maintenir des sanctions systématiques des infractions constatées chez des employés de la société ;

			d'infraction recensées pour le personnel de GRUMCAM ;								
		1.13	Taux de pièges par km parcouru dans les habitats fauniques sensibles par l'équipe de surveillance pedestre= Nombres de pièges observés et détruits /Distance totale parcourue ;		Annuelle	1,2pièges/km (maximum)	0,72	0,61	0.6	0,61	Continuer les patrouilles de suivi des séries de protection dans les UFA 10 051-10 053-10 026. Et commencer les patrouilles dans l'UFA 10 023 en 2025
		1.14	Ratio de la quantité de chair animale achetée par employé à l'économat= Masse totale de chair animale vendue/Nombre d'employés ;	Ne concerne que les employés de la société et les membres de leurs familles ;	Annuelle	Tendance interannuelle	34,62 kg/employé	26,88 Kg/employé	22,94 Kg/employé	20,6 kgs/employé	-Continuer avec les sensibilisations dans les bases vies des employés et/ou des affiches sur la faune à installer ;
3	HVC 4 : Services éco systémiques	4.1	Effort de l'équipe de suivi évaluation pour le contrôle des inventaires d'exploitation= Surface d'inventaire contrôlée*100/surface de l'AAC ;		Annuelle	10%	16,6%	21,1%	17,24%	22,6%	-Maintenir le niveau de contrôle des inventaires d'exploitation par l'équipe de suivi évaluation à un seuil au-dessus de 10% pour l'année 2025 ;
		4.2	Effort de contrôle de l'exploitation par l'équipe de suivi évaluation= Nombre d'opération d'exploitation contrôlées*100/Nombre total d'opérations réalisées par le chantier ;	Les opérations d'exploitation comprennent les activités de création des routes, de triage-pistage, d'abattage, de débardage, de création des parcs à bois, et d'ouvrage d'art ;	Annuelle	100%	100%	100%	100%	100%	Maintenir les efforts de contrôle des activités d'exploitation forestière
		4.3	Effort de contrôle des opérations post exploitation= Nombre d'opérations post exploitation contrôlées *100/Nombre total d'opérations réalisées par le chantier ;	Les opérations post exploitation comprennent la réhabilitation des parcs à bois et autres espaces dégagés, la fermeture des bretelles, le démantèlement des ponts et réalisations des dispositifs anti érosif ;	Annuelle	50%	100%	100%	100%	100%	Maintenir les efforts de contrôle des activités post d'exploitation forestière
		4.4	Score de respect des procédures EFIR= Somme des scores attribués à chaque activité d'exploitation et post exploitation/Nombre total d'activités d'exploitation et post exploitation contrôlée ;		Annuelle	80%	95,7%	94,2%	94,7%	94,5%	-Maintenir le niveau de contrôle des activités d'exploitation par l'équipe de suivi évaluation à un seuil de 80% conformément à la procédure de monitoring forêt actuelle pour l'année 2025 ;
		4.5	Nombre d'infractions à l'interdiction d'exploiter sur des fortes pentes (sup à 45%) ;	Les pentes sup 45% ne doivent pas être affectées par l'exploitation ;	Annuelle	0	0	0	0	0	-Maintenir le niveau de contrôle des activités d'exploitation par l'équipe de suivi évaluation à un seuil de 80% conformément à la procédure de monitoring forêt actuelle pour l'année 2025 ;
		4.6	Nombre d'infractions à la protection des bordures des points d'eau permanents	Ne concerne que la bande de 30m autour des plans et cours d'eau permanent ;	Annuelle	0	0	0	0	0	-Maintenir le niveau de contrôle des activités d'exploitation par l'équipe de suivi évaluation à un seuil de 80% conformément à la procédure de monitoring forêt actuelle pour l'année 2025 ;
		4.7	Proportion du personnel des chantiers d'exploitation formé/recyclé annuellement aux techniques EFIR= Nombre d'employés des différents chantiers recyclés durant l'année * 100/Nombre total d'employés des chantiers ;	Proportion du personnel ayant pris part à au moins une de ces séances de formations/sensibilisation ;	Annuelle	20%	96,5%	83,1%	90%	90%	-Poursuivre avec les formations/informations/sensibilisation du personnel des chantiers d'exploitation ainsi que celui du suivi évaluation sur les pratiques EFIR afin de garantir une excellente qualité de travail ;
4	HVC 5 : Besoins communautaires	5.1	Taux de préservation des espèces ligneuses multi ressources= Nombre d'arbres préservés*100/ Nombre arbres inventoriés ;	L'exploitation doit délaissier des semenciers de Moabi et de mangue sauvage car ce sont ces fruits et graines recherchent les populations. Le taux de préservation attendu des ligneux multi ressources est d'au moins 20% pour l'ensemble des espèces concernées et d'au moins 15% pour chaque espèce ;	Annuelle	20%	53,9%	51,1%	81%	53%	-Poursuivre avec la préservation des espèces ligneuses multi ressources ;
		5.2	Taux de protection des espaces ressources = Nombre des espaces ressources à l'intérieur de l'AAC préservés de l'exploitation x 100 / Nombre des espaces ressources recensés avant l'exploitation de l'AAC	Ne concerne que les villages bordant les AAC et les espaces ressources identifiés lors des réunions de cartographie sociale participative	Annuelle	100%	100%	100%	100%	100%	Maintenir le niveau de consultation des communautés riveraines
5	HVC 6 : Valeurs culturelles	6.1	Taux de réalisation des concertations villageoises (Avant l'exploitation d'une AAC) = Nombre de villages consultés*100/Nombre total de villages autours des AAC ;	Les villages consultés lors des réunions de cartographie sociale participative	Annuelle	100%	100%	100%	100%	100%	Maintenir le niveau de consultation des communautés riveraines
		6.2	Taux de protection des sites sacrés= Nombre de sites préservés après exploitation*100/Nombre total de sites recensés avant exploitation ;	Les villages consultés lors des réunions de cartographie sociale participative	Annuelle	100%	100%	100%	100%	100%	Maintenir le niveau de consultation des communautés riveraines

NA (Non applicable) : Indicateur non applicable car aucune information/donnée de suivi n'a été identifiée

9. PARTENARIATS SCIENTIFIQUES

Au cours de l'année 2025, L'entreprise était engagée dans deux projets de partenariats :

- ❖ **Projet UFA REFOREST** : C'est un projet de reboisement dans les UFA au Cameroun qui est conduit par ATIBT, financé par l'Union Européenne avec partenaire technique +. Sa mise en œuvre a commencé sur le terrain en 2022 et s'est terminée au courant de l'année 2025.
- ❖ **Convention de collaboration pour la sylviculture et l'écologie des essences exploitées** : Cette convention de collaboration fixe les modalités liées à un appui technique de NATURE+ pour la mise en œuvre du programme « Sylviculture et écologie des essences exploitées » au sein des concessions de GRUMCAM. Les principaux objectifs de ce programme sont (1) la mise en œuvre de stratégies sylvicoles pragmatiques sur le long terme afin de dynamiser la régénération des essences problématiques, (2) l'étude écologique des essences exploitées sur des thématiques servant à leur aménagement durable, et (3) le renforcement des capacités du personnel de GRUMCAM en charge de l'aménagement des essences exploitées. Elle a pris effet depuis l'année 2017 et est en cours de mise en œuvre sur le terrain.